

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 10-435-1933 Promotions.

n° 10-435-1933

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

2 février 1933

Numéro JO

n° 435 du 01/02/1933

Date du numéro

1 février 1933

### TEXTE INTÉGRAL

portant promotion dans le personnel de la trésorerie a été modifié comme suit : M. Leprévost, commis de 2e classe de la trésorerie, est promu au choix commis de 17 classe, pour compter du 17 septembre 1932. M. Bernart ( Maurice), adjoint après dix-huit mois des age civils au 1er janvier 1933, avec cinq ans d'ancienneté, date quarante-neuf mois de séjour colonial dans son grade et qui réunit les conditions d'ancienneté et de séjour colonial exigées par le paragraphe 2 de l'article 42 de l'arrêté du 26 avril 1928, a été promu à l'ancienneté adjoint principal des services civils avant deux ans, à compter du 1er janvier 1933.